

Neuchâtel, 6 mars 2023

Retour sur la session des 21 et 22 février 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

ordre du jour de la session des 21 et 22 février 2023

L'intégralité des débats est à retrouver en images ici

#### **Assermentation**

Nos camarades Anne-Catherine Frutschi et Ahmed Muratovic ont prêté serment en qualité de député  $\cdot e \cdot s$  suppléant  $\cdot e \cdot s$  à l'occasion de la session de février. Nous leur adressons nos félicitations.

Entretien constructif du patrimoine (22.038ce et 22.038com)

## Entretenir notre patrimoine pour le transmettre aux générations futures

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Les 280 bâtiments appartenant au patrimoine immobilier de l'État ne sont aujourd'hui pas suffisamment entretenus. Cet état de fait est regrettable pour des questions patrimoniales, environnementales et sociales. Le patrimoine de l'État est très varié, allant du château de Neuchâtel au bâtiment moderne d'Unimail. Les bâtiments datent pour 1/3 de la valeur ECAP d'avant le 19ème siècle et environ 45% des bâtiments ont été construits entre 1960 et 2022. Notre canton dispose donc d'un riche patrimoine!

Le crédit-cadre quadriennal sollicité aujourd'hui, soit 18,5 millions de francs, est destiné à de l'entretien lourd. Ce montant sera réparti en 4 tranches annuelles dès 2023 et s'ajoute aux moyens dont dispose le SBAT pour l'entretien courant des bâtiments. Si la somme est énorme, elle n'est en réalité pas suffisante pour entretenir correctement notre patrimoine. Le rapport indique la somme de 14 millions par an. Le rapport rappelle également qu'idéalement il faudrait intervenir très rapidement et prévoir 1 à 2% de la valeur du bâtiment annuellement pour le bon entretien d'un bâtiment. Or, les montants alloués dans le cadre des budgets annuels s'élèvent à la moitié, à 0.48 %! (6,75 millions de francs en moyenne depuis 2018).

Les bâtiments publics se dégradent donc, perdent de la valeur et génèrent des coûts d'exploitation excessifs et croissants, ce qui engendre une sorte de cercle vicieux. C'est



pourquoi notre groupe acceptera ce décret. Pour le groupe socialiste, l'entretien du patrimoine permet également de questionner notre histoire et de se positionner sur ce que nous voulons transmettre aux générations futures. Derrière la très grande majorité des bâtiments se cache une histoire et s'inscrit un contexte, qui nous permet de comprendre le passé et le présent.

Pour le groupe socialiste, il est important que toutes les mesures soient entreprises pour permettre l'accessibilité dans les bâtiments de l'État aux personnes à mobilité réduite.

Nous remercions les services du SBAT pour la présentation des outils et de la méthodologie utilisée pour évaluer l'âge des bâtiments et les travaux à prioriser sur les bâtiments. Une seule question subsiste : le Conseil d'État peut-il nous rappeler brièvement qui composera l'organe de gouvernance qui validera au final les travaux à entreprendre ?

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 99 voix sans opposition.

Motion Magali Brêchet : « Pour une alimentation plus durable et plus saine dans les institutions de santé et sociales du canton » (22.202)

## Face à une évidence, la nécessité d'une nuance

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillère-ers d'État,

Chères et chers collègues,

Qui de nos jours ne voudrait pas une alimentation saine, locale et durable?

Parce que l'intention reste louable, le groupe socialiste soutiendra dans sa majorité cette nouvelle motion. Pour autant les stratégies notamment proposées dans les amendements ont suscité quelques discussions au sein du groupe :

Remettons les bénéficiaires des institutions ciblées au centre : ces institutions accueillent une population fragile ou fragilisée ; par son âge, par sa condition sociale, par sa santé.... Tous ces moments de vie dans lesquels l'alimentation est un apprentissage, un souvenir, un dernier plaisir ou parfois, pour certain·e, enfin un accès à une nourriture variée, protéinée, diversifiée.

« S'il est doux de s'inscrire dans l'espace réglé du dogme, il importe d'emprunter le chemin périlleux du discernement » dit-on (Touchon, 2021). Diminuer les protéines animales au profit



des protéines végétales : comme vous le savez, nous avons besoin d'environ 0,8g à 1g de protéines par kilo de poids selon notre âge (1g de protéine si nous sommes âgés).

Pour remplacer l'apport en protéines d'une personne moyenne :

- Il faudrait 200 g de lentilles crues ou 600 g de lentilles cuites au moins 3 fois par semaine soit 31kg /an (les chiffres 2013 donne 0,9kg /an et par personne au niveau national!)
- Il faudrait 5 600 tonnes par année de légumineuses pour la population neuchâteloise.

Qu'est ce qui est préférable ? Viande locale ou légumineuses d'importations ?

Chères et chers collègues, la motion demande un plan d'action dans les institutions nommées. S'il est compréhensible de vouloir des pratiques vertueuses en matière d'alimentation dans ces établissements dans le contexte de crise climatique que nous connaissons, est-ce que la contrainte administrative va dans la direction que nous souhaitons ?

Si nous répondons oui, alors le groupe socialiste sera vigilant à ces différents points :

- Au niveau individuel : dans les institutions nommées, dans des périodes particulières de la vie, comment tenir compte des goûts, habitudes de vie/cuisine, de la santé digestive des bénéficiaires en pondérant le dogmatisme sanitaire ?
- Au niveau écologique : qui produit ? Quel soutien à de potentiels agriculteurs ? À la reconversion agricole ? Quel espace dédié à cette production quand les jeunes ne trouvent pas de terrain pour se lancer ? Quelle main d'œuvre ? Pois chiches et soja : quel impact environnemental hors de nos frontières en termes de durabilité ?
- Au niveau politique : quels choix d'investissement ? Garder des terres cultivables ou les transformer en bâti ? Quel soutien pour développement d'une industrie de tri, conditionnement des légumineuses ? Et in fine, quel impact d'un prix au kilo « digne » dans les budgets de restauration de ces établissements ?

Pour conclure, nous ne pouvons qu'espérer que les établissements publics et parapublics communiquent mieux sur leurs pratiques vertueuses déjà en place afin de limiter l'ingérence du législatif dans l'application des principes de prévention alimentaire portée déjà activement par la santé publique. Vous l'aurez compris, en ce qui concerne les amendements, les membres du groupe socialiste se positionneront en leur nom.

Je vous remercie pour votre attention. » •

L'amendement UDC est refusé par 53 voix contre 39. L'amendement VertPOP est accepté par 47 voix contre 46. La motion amendée est acceptée par 53 voix contre 40.



Motion des groupes VertPOP et socialiste : « Améliorer la perméabilité du corridor faunistique NE-A (Cressier-Le Landeron) d'importance suprarégionale » (22.209)

## Une réflexion nécessaire pour trouver des solutions nouvelles

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente, Chères et Chers collègues,

C'est vrai, c'est une question difficile. C'est vrai, c'est un lieu où les réponses ne sont pas simples à identifier. Le chef du département nous dit que nous n'imaginons pas la solution. C'est vrai : il faut l'imaginer, il faut faire ce travail. On nous dit ensuite que si l'on fait ce travail, peut-être que la Confédération va intervenir, alors pourquoi le faire ? Justement parce que l'OFEV nous demande de faire cette analyse, d'identifier les pistes pour qu'ensuite le travail soit mis en route en partie par le canton, en partie par d'autres entités. Mais aujourd'hui, nous devons imaginer.

Il faut imaginer des solutions nouvelles. Il n'est pas garanti que l'on trouvera ces solutions pour toute la faune. Mais aujourd'hui notre devoir est de faire ce travail préalable, de manière à identifier ce que nous pourrons faire de mieux pour ce canton, pour la faune, et aussi pour gérer les problématiques de trafic qui sont aussi impactées par la question de la faune, et de la grande faune notamment.

À ce titre-là, je vous invite à soutenir cette motion pour avoir une image claire afin d'imaginer les solutions dont nous avons besoin. » •

La motion est acceptée par 58 voix contre 40.

Motion du groupe UDC : « Mobilité et approvisionnement électrique : soyons cohérents » (22.215)

## La mobilité doit être repensée de manière plus approfondie

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente, Cher et chères collègues,



Le risque de pénurie que nous vivons actuellement est bien réel et risque de s'accroître grandement dans les prochaines années. Selon l'Office fédéral de l'énergie, la part des voitures électriques à batterie (BEV) sur le total des nouvelles immatriculations en 2021 s'élève à moins de 8% dans le canton de Neuchâtel. La part de la mobilité électrique de l'administration cantonale faisant partie de ce pourcentage, elle est donc une infime partie de la consommation électrique de notre canton. Le problème réside évidemment ailleurs.

Le mois passé, dans cet hémicycle, nous avons voté un plan climat visant un objectif de réduction d'émission à 90% d'ici à 2040. Baisser nos émissions carbone est impératif et les carburants routiers sont de loin les plus grands émetteurs du secteur carburant de notre canton. La part d'énergie finale consommée dans notre canton provient pour plus de 2/3 tiers de produit pétrolier, que l'on importe chèrement et qui provient pour l'essentiel de régimes autoritaires et antidémocratiques.

La mobilité électrique est l'une des plus efficaces en matière de réduction d'émission de CO2, un moteur électrique étant 4x fois moins émetteur qu'un moteur thermique. Au-delà des besoins en électricité qui ne feront qu'augmenter, le bilan carbone des véhicules thermiques ou électriques de leurs constructions à leurs destructions n'est pas soutenable. En effet, il ne suffit pas de permuter l'ensemble de notre parc automobile à voiture thermique en voiture électrique, d'autant plus que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Nous devons avancer à la fois sur une électrification progressive du parc automobile et un transfert modal en développant notamment, les transports publics et la mobilité douce.

Comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste ne soutiendra pas cette motion et à l'unanimité. » ●

La motion est refusée par 91 voix contre 8.

Postulat du groupe UDC : « Pour une agriculture neuchâteloise forte et efficace » (22.216)

## L'agriculture mérite de meilleures réponses à ses défis

La députée Marinette Matthey a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a débattu du postulat de l'UDC « Pour une agriculture neuchâteloise forte et efficace ». Le postulat part du principe que la règlementation neuchâteloise est tatillonne



et qu'il faudrait désasphyxier l'agriculture de l'étouffante administration, en empêchant la surrèglementation, pour adopter des solutions pragmatiques permettant de produire davantage pour assurer la sécurité alimentaire.

Notre groupe est convaincu que le métier d'agriculteur-ice doit faire l'objet d'une attention accrue car les injonctions adressées à cette catégorie professionnelle témoignent souvent d'une connaissance superficielle des problèmes complexes qui se posent à l'agriculture. Cependant, comme le groupe socialiste l'a déjà souligné dans ses prises de position face à la motion de l'UDC 22.166 « Pour une souveraineté alimentaire » et au projet de résolution 22.176 de l'UDC « Renforçons nos capacités de production », il soutient l'idée que la souveraineté alimentaire repose sur trois piliers : l'écologie, le social et le local. Nous ne pouvons plus retourner à l'agriculture intensive du siècle passé. Les recherches en agronomie ont montré qu'il en allait de la durabilité des sols, de la qualité des eaux, des processus de vie en général, et finalement de l'habitabilité de la planète.

Une nouvelle fois, le groupe socialiste manifeste son opposition à la vision de l'agriculture défendue par l'UDC et vous invite à refuser le postulat. » ●

Le postulat est refusé par 88 voix contre 6.

Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre : « Poser les bases de l'agrivoltaïsme dans le canton de Neuchâtel » (22.226)

## Un sujet qui doit être traité dans une large vision climatique

La députée Garance La Fata a lu la position du groupe rédigée par la députée Fabienne Robert-Nicoud.

« Madame la Présidente, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a traité de la motion 22.226 et remercie son auteur d'avoir lancé le débat. Car débat il y a eu. L'agrivolatïsme va dans le sens de la diversification des sources d'énergie. Il s'agit d'une utilisation plus efficiente du terrain. Ce qui est intéressant et opportun au vu de la situation énergétique et climatique actuelle.

Dans un autre sens, une motion demande une étude et un projet de loi. Et cela pour quelle utilité ? À combien se chiffre le potentiel pour le canton, à combien l'étude pour évaluer ce



potentiel ? N'est-ce pas une grande étude pour un résultat incertain ? La question se pose : combien de demande y a-t-il aujourd'hui ? Qui demande à pouvoir faire de l'agrivoltaïsme ?

Bien sûr, certaines et certains ont avancé qu'il ne faut pas attendre l'envie mais la susciter, l'encourager et la faciliter par des mesures adéquates. Que toutes les démarches visant à améliorer l'utilisation efficiente du sol et la création d'énergie doivent être encouragées. Toutefois, certaines et certains ont fait valoir que dans les débats autour du plan climat, d'autres objets ont peut-être une plus grande pertinence et un meilleur potentiel énergétique. Dans ce sens, un renvoi en commission Énergie où tous les autres objets connexes sont d'ores et déjà débattus serait souhaitable.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste est largement partagé sur la meilleure manière de traiter ou non la question de l'agrivoltaïsme. En l'état, une courte majorité s'abstiendra, alors qu'une petite moitié soutiendra la motion. » •

Le projet de loi est adopté par 99 voix sans opposition.

Recommandation du groupe libéral-radical : « Stratégie digitale cantonale » (22.228)

# L'occasion de marquer quelques lignes rouges en attendant le projet du gouvernement

La députée Garance La Fata a lu la position du groupe rédigée par la députée Fabienne Robert-Nicoud.

« Madame la Présidente, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a été surpris par la démarche de cet objet. Il est en effet curieux de recommander au Conseil d'État de faire un travail qui est déjà en cours. Nous le savons, le Conseil d'État établit actuellement sa stratégie de digitalisation et le rapport est attendu pour cet automne. Toutefois, la recommandation permet de donner une ligne rouge, de clarifier ce qui est attendu de la part de nos collègues PLR.

Le groupe socialiste se joint donc à la démarche et a ajouté certaines attentes par des amendements. Il s'agit notamment pour nous de souligner l'importance d'une réflexion autour de l'énergie nécessaire au déploiement de cette stratégie et d'analyser la nécessité avant le développement d'un Security Operations Center onéreux. Dans cette même optique, le groupe acceptera l'amendement du groupe UDC redéfinissant les limites du cloud.



Si nos amendements sont acceptés, le groupe socialiste acceptera la recommandation à la majorité avec quelques abstentions. Dans le cas contraire, chaque député∙e votera en son âme et conscience. » ●

L'amendement du groupe socialiste – point 1, lettre d est accepté par 95 voix sans opposition.

L'amendement du groupe socialiste – point 2 est accepté par 63 voix contre 28. L'amendement du groupe UDC est refusé par 53 voix contre 35. La recommandation amendée est acceptée par 66 voix contre 15.

Recommandation du groupe socialiste : « Placement financier de la Banque nationale suisse (BNS) et enjeux climatiques – Pour que le canton de Neuchâtel prenne ses responsabilités en tant qu'actionnaire » (23.159)

## Une marge de manœuvre étroite pour un immense impact

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente, Cher et Chers collègues,

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir accepté l'urgence et ainsi nous permettre de défendre notre recommandation qui sans le vote sur l'urgence aurait été vidée de son sens.

Depuis plusieurs années déjà, la Banque Nationale suisse, BNS, fait l'objet de critiques des activistes du climat concernant ses investissements qui ne tiennent pas compte de l'Accord de Paris, notamment de l'article 2 al ce concernant les flux financiers. Ces dernières années, la BNS a pris de premières petites mesures contre la crise climatique. Elle a par exemple exclu de son portefeuille de devises les entreprises qui génèrent plus de 30 % de leurs revenus grâce au charbon ou a commencé à évaluer l'impact de la crise climatique sur la stabilité financière dans ses tests de résistance.

Toutefois, dans le dernier classement de Positive Money Scorecard, la BNS obtient un score de 26 sur un total de 130 points dans la notation et démontre ainsi qu'elle est en retard sur les "bonnes pratiques" internationales (p. ex. Banque de France, Banque centrale européenne, Banque d'Angleterre) et que ses mesures sont largement insuffisantes face aux catastrophes environnementales actuelles.



Pire encore : on apprend que par ses investissements, la BNS alimente activement les crises liées au climat et à la biodiversité. Elle investit dans près d'une entreprise sur quatre parmi les 100 entreprises les plus nuisibles compte tenu de la crise climatique. Parmi elles, on trouve des entreprises d'énergie fossile comme Duke Energy, Shell, ExxonMobil, ou Chevron. Par leurs activités, ces entreprises n'aggravent pas seulement la crise climatique, elles causent aussi de graves dommages environnementaux et violent des droits humains fondamentaux.

Ses investissements sont d'ailleurs contraires aux propres directives de placement de la BNS qui stipulent notamment : que la BNS n'acquiert donc pas d'actions ou d'obligations d'entreprises qui sont impliquées dans la production d'armes proscrites au niveau international, qui violent massivement les droits humains fondamentaux ou qui causent systématiquement de graves dommages à l'environnement. En investissant dans les énergies fossiles, la BNS ne permet donc pas une réelle transition énergétique, elle contribue de fait à avoir un impact important sur le réchauffement climatique et augmente ainsi le coût global de la collectivité. En d'autres termes, plus le monde se détériore, plus le coût de la décarbonation sera élevé. En continuant ses investissements actuels, sa trajectoire de réchauffement atteindrait 4 à 6 ° d'ici la fin du siècle. Cela contrevient donc à l'un de ses objectifs principaux qui est de répondre à l'intérêt général du pays.

Aussi, lors de notre formation sur le climat qui avait eu lieu ici même et dont une grande partie d'entre vous avait participé, je me souviens de la présentation de la professeur Martine Rebetez qui, en parlant de la décarbonisation de notre société, démontrait, au travers du dernier rapport du GIEC, l'importance des investissements financiers des banques centrales, nationales et de nos caisses de pensions. En effet, le secteur financier est le moteur du développement économique. Il détermine quel secteur économique reçoit de l'argent et peut se développer, là où l'argent circule, l'économie se développe. Il peut ainsi influencer massivement la transformation du secteur économique vers un secteur plus vert.

Compte tenu des interactions entre la crise climatique et de la biodiversité et la politique monétaire et fiscale, la BNS a donc un impact très important sur notre transition énergétique. De plus, une étude de l'université de Lausanne, publiée en 2021, démontre que la BNS pourrait réduire les émissions nocives par une meilleure allocation de ses investissements. Sur un total de 2500 entreprises américaines dans son portefeuille, 13 y contribuent à 22%. Une minorité de ses investissements génère ainsi l'essentiel de l'impact carbone. Sans que son mandat soit modifié, la BNS pourrait exclure les entreprises fossiles qui émettent massivement du carbone et réinvestir dans des entreprises renouvelables du secteur de l'énergie. La BNS pourrait donc faire mieux tout en respectant ses propres directives et sans modifier son mandat.

En 2021, le Conseil d'État avait répondu dans le rapport 21.032 à la recommandation 20.176 du groupe Popvertsol. Dans ce rapport, le Conseil d'État expliquait, à juste titre, qu'il disposait d'une marge de manœuvre limitée dans son influence auprès de la BNS. L'assemblée générale



de la BNS du 28 avril prochain représente l'occasion pour le Conseil d'État d'utiliser cette marge de manœuvre à bon escient et dans le cadre de ses prérogatives institutionnelles. Notre recommandation invite ainsi le Conseil d'État en tant qu'actionnaire à soutenir les résolutions déposées par une partie des actionnaires ainsi que de l'alliance climatique qui comportent 6 piliers. :

- Un plan de transition;
- La réorientation écologique du portefeuille de placements;
- Les adaptations réglementaires en collaboration avec la FINMA et le monde politique ;
- L'implication de la société et la responsabilité ;
- La distribution des bénéfices de la BNS;
- La participation de la politique avec un cadre légal.

Comme le Conseil d'État l'a souligné dans son rapport et qu'il le resoulignera peu après mon intervention, le vote du canton a une toute petite influence sur les votes de cette assemblée générale. Mais au vu des chiffres et des informations évoqués précédemment, l'argument n'est pour nous pas suffisant. En effet, la BNS, elle, a un immense impact sur les marchés financiers et sur la crise climatique. C'est l'occasion pour notre canton de se montrer exemplaire et de faire notre part en tant qu'actionnaire de la BNS. Et ainsi surtout d'exiger en tout temps la responsabilité environnementale des différents acteurs politiques, économiques et financières.

Par ailleurs, nous souhaitons préciser que notre groupe est attaché à l'indépendance de la BNS, ce qui lui permet d'exercer ses missions en dehors de tout agenda politique ou partisan. Cette indépendance est pour nous absolument fondamentale et n'est pas remise en question au travers de cette recommandation.

Pour conclure, nous vous demandons donc de bien vouloir accepter cette recommandation et ainsi enjoindre le Conseil d'État à user de ses prérogatives institutionnelles en participant et en acceptant les résolutions proposées par l'alliance climatique lors de cette prochaine AG, qui auront, elles, un impact immense sur notre transition énergétique.

Merci de votre attention. » •

Le projet de loi est adopté par 99 voix sans opposition.



Recommandation du groupe UDC : « Le centre fédéral de requérants d'asile de Boudry doit fermer ! » (23.167 – Amendement socialiste)

## Face aux conditions d'accueil du centre de Boudry, nous demandons de l'humanité et de la fermeté

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Boudry n'a pas attendu l'intervention « salvatrice » de l'UDC pour agir, et n'en a pas besoin. La situation actuelle est inacceptable et cela a été unanimement reconnu avant-hier soir par les autorités locales lors de notre séance du Conseil général. Les groupes, allant du PLR au PS, en passant par les Verts ont, sans aucune opposition, clairement indiqué quelles étaient les priorités pour la population : augmenter rapidement l'encadrement et la sécurité, de manière ciblée, ET, simplement, respecter les capacités d'accueil initialement prévues pour ce centre fédéral.

Ces positions claires viennent directement de celles et ceux qui représentent la population boudrysanne et qui en font partie. Qui ont toutes et tous, si ce n'est vécu, au moins reçu des témoignages de proches au sujet des faits dont nous parlons aujourd'hui. Notre amendement reprend ainsi la position des personnes les plus proches du terrain. Il reflète également la position du groupe socialiste qui demande d'agir avec humanité et fermeté.

Humanité en effet, en pensant à la population boudrysanne, touchée par des incivilités et même des infractions commises par une petite minorité de résidents du centre (une quinzaine selon le porte-parole de la police neuchâteloise) souvent contre le patrimoine mais également parfois contre l'intégrité personnelle. Ces actes sont malheureusement responsables d'un sentiment d'insécurité pour une partie de la population, en particulier féminine, de peur de se rendre dans certains lieux à certains moments, notamment les transports publics, et de problèmes tout à fait concrets, comme le fait que les assurances commencent à rechigner à rembourser des dommages liés aux effractions, qui deviennent trop nombreuses.

Mais faut-il vraiment rappeler que l'humanité ne s'arrête pas à la possession d'un livret rouge à croix blanche ? Que les silhouettes monochromes chargées de bagages figurant sur l'illustration de l'UDC à l'appui de son communiqué de presse sont en fait des humains comme nous, avec un vrai visage, une vraie histoire, une identité ? Et que ces personnes, ces familles, ont fui des horreurs que l'on ne pourrait seulement imaginer, même lorsque l'on prend la peine d'écouter simplement leurs témoignages ?



Alors NON, nous ne fermerons pas ce centre! Nous n'irons pas dire à nos semblables que nous les renvoyons vers la souffrance parce que quelques-uns de leurs voisins étaient des délinquants. Et nous ne nierons pas leur qualité d'êtres humains, qui leur confère au moins le droit élémentaire d'être accueilli chez nous, lorsque leur chez-eux est invivable. Notre amendement, bien au contraire, s'inscrit dans une ligne humaine également pour les résidentes et résidents du centre. Parce que si la population boudrysanne souffre des actes de certains requérants, alors imaginez la situation de celles et ceux qui vivent dans les mêmes bâtiments, voire dans les mêmes chambres, avec un encadrement bien insuffisant. Et imaginez la qualité de vie d'une population qui a fui la persécution et la guerre, qui vit la pauvreté, aux histoires de vie extrêmement diverses, casée précipitamment dans un lieu beaucoup trop petit pour l'accueillir.

S'en tenir à la capacité d'accueil de Perreux, développer l'accompagnement sur site, en particulier social, et renforcer la sécurité de manière ciblée, notamment dans les transports à certaines heures, voilà un programme qui permet également de protéger la dignité de l'écrasante majorité des requérantes et requérants, qui ne fait que souffrir de la situation. Humanité donc, mais également fermeté. Envers la Confédération d'abord (et surtout) qui s'était engagée sur une capacité maximale d'accueil de 480 personnes envers les autorités cantonales. Cet engagement à servi de base à l'implantation du centre et à son acceptation par les autorités locales et la population. La Confédération doit respecter la parole donnée. Il en va de la confiance de la population et donc directement de la pérennité de l'accueil de réfugié·es sur notre sol. La Confédération ne peut en outre s'affranchir de son obligation d'assurer la sécurité des populations voisines mais également la dignité des requérantes et requérants qui doivent pouvoir, au moins, dormir dans des lits, avoir accès à des soins et des occupations, être traités avec respect et, également, bénéficier de sécurité.

Fermeté enfin, envers les autorités cantonales que nous sommes, qui doivent mettre la main à la pâte et assurer leur plein soutien à la Commune de Boudry. Le Canton reçoit de la Confédération des sommes en lien avec la présence du CFA, qui doivent être affectées aux mesures nécessaires dès maintenant. Et parce qu'il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à l'avenir, il serait temps de développer des mesures d'accompagnement et de médiation, qui permettraient, déjà simplement avec les connaissances linguistiques nécessaires, d'instaurer un dialogue dans les situations limites. Dans les cas ne relevant pas d'infractions, il est en effet souvent possible d'éviter les problèmes simplement par l'échange. J'en ai moi-même été témoin dans le tram, il y a quelques semaines avec une dame d'une cinquantaine d'années qui a réussi à désamorcer une situation tendue avec une dizaines de jeunes, simplement parce qu'elle maîtrisait leur langue et a pu entrer en contact avec eux. J'ai également reçu ce matin encore le témoignage d'un chauffeur de bus, qui soulignait à quel point ce qui manquait surtout c'est, je cite, « un travail de terrain avec des personnes formées pour ça ».

Chères et chers collègues, nous devons saluer aujourd'hui l'ouverture et le sens de l'accueil de la population boudrysanne qui a, malgré son inquiétude latente, gardé dignité et respect



dans les débats actuels. Des mesures fermes et humaines, voilà la recette pour éviter de perdre cette empathie qui fait la fierté des boudrysannes et boudrysans, qui ne se reconnaîtront pour la plupart pas dans l'intolérance totale prônée par l'UDC (ni d'ailleurs dans le qualificatif utilisé de « village », alors que, oui, nous sommes une Ville!).

Le Groupe socialiste suivra la clairvoyance des autorités boudrysannes, les remercie pour leur humanité et leur assure son plein soutien pour un retour rapide à la normale. La voie à prendre est aujourd'hui toute tracée, il ne reste plus qu'à insister, fortement, auprès de la Confédération et du Conseil d'État pour une action significative et rapide. C'est l'objet de notre amendement. » •

L'urgence est acceptée par 70 voix contre 13. L'amendement est accepté par 87 voix contre 3. La recommandation amendée est acceptée par 92 voix contre 1.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 6 mars 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.